



DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES 94 CHSCT DU 31 MARS 2022

La CGT Finances 94 ne peut débiter ce CHSCT sans évoquer la terrible situation des peuples ukrainiens et russes. *Quotidiennement, nos écrans sont saturés des atrocités commises contre des populations civiles par l'armée russe et les milices WAGNER. L'ignorance dans laquelle le peuple russe est volontairement maintenu sur les exactions commises en Ukraine est une arme au même titre que celle utilisée sur le territoire UKRAINIEN.* La CGT Finances 94 est résolument aux côtés de tous les peuples qui, partout dans le monde, subissent les affres de la guerre, de la misère et de l'exploitation. **La CGT Finances 94 dit non à la guerre.**

Concernant les conséquences économiques de cette guerre, les prix des carburants et des matières premières augmentent.

Des milliers de Français risquent de basculer dans la précarité et la pauvreté. Les fonctionnaires ne sont pas épargnés. En effet, depuis 2000, la valeur du point d'indice n'a pas augmenté et a perdu 20 % par rapport à l'inflation. Ce gel du point d'indice a entraîné des pertes de pouvoir d'achat considérable, l'absence de reconnaissance de nos qualifications et le rabougrissement de nos carrières.

Dans ce contexte, l'annonce de la ministre Amélie de MONCHALIN est une provocation, à un mois des élections présidentielles. **La CGT Finances 94 revendique l'augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice.**

Revenons-en à nos moutons. Alors même que le secrétariat général, dans sa note d'orientation 2022, salue le réseau ministériel des acteurs de prévention qui a fait preuve de son utilité durant la crise sanitaire, le gouvernement poursuit son entreprise de destruction des acquis sociaux en supprimant les CHSCT dès 2023. *Par ailleurs, aucune communication n'est en mesure de préciser les modalités de fonctionnement de l'ersatz de CHSCT, les Formations Spécialisées, qui doivent être opérationnelles, au 1^{er} janvier 2023. De là à dire que le flou est volontairement entretenu est un Rubicond que nous franchissons à gué.*

La CGT Finances 94 continue de revendiquer l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique, véritable outil de démantèlement de la Fonction publique.

Concernant la dématérialisation à outrance dans nos directions, la défenseure des droits, Claire HEDON, demande que les services publics ne soient pas uniquement accessibles via internet. Si pour la plupart des citoyens, la numérisation des services publics est pratique et fait gagner du temps, la défenseure des droits rappelle que 15 % des Français n'ont pas de connexion internet à domicile et 28 % s'estiment peu ou pas compétents pour effectuer une démarche en ligne.

La CGT Finances 94 revendique des services publics de pleine compétence, et non pas des *Établissements* France Service, dont les « mérites » sont vantés à plein régime par des publicités à la télévision ou la radio. Ce n'est pas de cela dont ont besoin les usagers, mais réellement de services dédiés, capables de leur fournir un service personnalisé.

La CGT Finances 94 continue de revendiquer des services publics gratuits, de qualités, de proximité et de pleine compétence.

Et pour assurer cette mission de service public, **nous revendiquons l'arrêt des suppressions d'emplois, le comblement des postes vacants et l'embauche d'agents titulaires.**

Nous terminerons cette déclaration liminaire en rappelant une énième fois que la CGT Finances 94 a à cœur de défendre la santé, la sécurité et les conditions de travail de l'ensemble des agents de la DDFIP 94, des douanes d'ORLY et de la DNID de ST MAURICE, malgré les difficultés que l'on peut rencontrer dans l'exercice du dialogue social.



COMPTE-RENDU CHSCT DU 31 MARS 2022

1° APPROBATION DES PV DES SÉANCES PLÉNIÈRES DES 11 OCTOBRE 2021 ET 02 DÉCEMBRE 2022

La CGT Finances 94 approuve ces deux PV, les modifications demandées ayant été prises en compte.

2° POINT BUDGÉTAIRE ET PROPOSITIONS D' ACTIONS DU 1^{er} TRIMESTRE 2022 (pour avis)

Lors de cette séance, les actions suivantes ont été validées :

- Installation de robinet à détection (DNID)
- Réfection du sol des vestiaires de la BSE 4 (douanes d'ORLY)
- Porte coupe-feu avec oculus près du courrier en bas des escaliers (DDFIP – CRÉTEIL)
- Porte coupe-feu avec oculus permettant d'aller au sous-sol (DDFIP – CRÉTEIL)
- Installation de panneaux LED avec variateur au 4^e aile sud (DDFIP – CRÉTEIL)
- Pose de stores toilés (DDFIP – CHARENTON)
- Porte coupe-feu avec oculus au 4^{ème} étage (DDFIP – CRÉTEIL)

La formation conduite destinée aux huissiers devrait avoir lieu en septembre.

Pour les formations « public difficile », les dates sont en attente.

Concernant les formations secours et prévention, la moitié des formations se dérouleront avant fin juin, l'autre moitié à compter de septembre. Le SIE de NOGENT, qui compte 30 inscrits, sera le premier à bénéficier des formations, directement à NOGENT.

La formation conduite rapide des douanes se déroulera sur 3 jours : une journée avec l'ensemble des stagiaires puis formation de deux groupes qui participeront chacun à une journée. Elle aura lieu en avril. Les autres formations destinées aux agents douaniers auront lieu entre mai et mi-novembre.

Les agents de la DNID, en raison du nombre d'agents inscrits relativement faible, participeront aux formations avec les agents de la DDFIP.

Les douanes d'ORLY vont proposer au CHSCT des équipements de protections contre les nuisances sonores pour les agents qui travaillent près des pistes. Le médecin du travail est intervenu pour faire une évaluation des équipements nécessaires. Lorsqu'il rendra son compte-rendu, un devis sera présenté au CHSCT. Le devis concernant le chariot élévateur ne nous sera pas présenté. A place, des mesures collectives vont être mises en place (pas de sac d'un poids supérieur à 15 kg). Pour contrôler ce poids, des poignées pèse-bagage vont être achetées.

L'acquisition de fauteuils et de bras articulés pour la DDFIP n'est pas validée lors de cette séance. Pour la CGT, ce renouvellement doit être fait sur le budget de la direction, puisque cette action relève d'une obligation de l'employeur.

3° PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU SITE DE CRÉTEIL POUR LA DDFIP (pour information)

Ce point a déjà été vu lors du CTL du 29 mars dernier concernant la partie métier. La CGT fait d'ailleurs remarqué que les travaux ont eu lieu, puis le point a été vu en CTL et enfin en CHSCT. Pour nous, l'ordre n'est pas respecté (les CHSCT et les CTL existent encore jusqu'à nouvel ordre).

Il nous est indiqué que deux cloisons isophoniques ont été posée. La fenêtre existante sera remplacée à l'identique mais par une fenêtre munie d'un passe-document et ne pouvant pas s'ouvrir.

La CGT fait remarquer que le bureau destiné à cet accueil n'est pas très grand et que les plans font apparaître deux bureaux, d'autant que la boîte aux lettres de la DDFIP est en plein milieu. Il nous est répondu que seul un bureau sera installé : l'agent qui sera à l'accueil sera installé sur un tabouret haut à la fenêtre et non derrière un bureau.

La CGT demande également comment les agents vont pouvoir aérer le bureau, puisque la seule fenêtre ne pourra pas s'ouvrir. Il nous est répondu qu'il y a un système de VMC et que cela est suffisant. Nous demandons donc s'il est sûr que ce système est en état de marche et qu'il est suffisant pour aérer correctement le bureau. Il nous est répondu que oui (à contrôler!).

La CGT informe également la DBLI qu'elle est chagrinée que les travaux se soient déroulé au milieu des agents du courrier, alors que cela a engendré du bruit et de la poussière. Peut-être aurait-il été opportun de donner congés aux agents concernés le temps des travaux. Il nous est répondu qu'il y avait peu de poussières (pourtant, la CGT a des photos à l'appui) et que les agents n'avaient pas été importunés.

Plusieurs interventions ont lieu concernant les agents travaillant dans le bâtiment de la délégation (assistantes sociales, médecin du travail, prestations CDAS qui vont reprendre en présentiel et seront assurées à CRÉTEIL ...). En effet, il est compliqué de recevoir des agents de l'extérieur : lorsque les vigiles sont présents, une liste d'agents autorisés à entrer leur est donné, mais comment cela va-t-il se passer lors des jours de fermeture en absence des vigiles ?

4° POINT SUR LES FICHES DE SIGNALEMENT ET ACCIDENTS DE SERVICE ET DE TRAJET POUR LA DDFIP, LES DOUANES, ET LA DNID

Après de multiples demandes, les fiches de signalement sont enfin abordées au fur et à mesure des convocations des CHSCT.

L'examen de ces fiches ne sera pas abordé dans ce compte-rendu pour des raisons évidentes de confidentialité.

5° QUESTIONS DIVERSES

- Le docteur SOTIROV, médecin du travail des douanes d'ORLY, se veut rassurant sur l'incinérateur d'IVRY. Une association néerlandaise a fait des mesures et le taux de dioxine était très élevé autour de l'incinérateur. Mais il nous indique que si ces polluants peuvent être dangereux, la principale exposition est digestive et non respiratoire. Le SICTOM a fait un communiqué de presse : les mesures en sortie de fumée sont 2 à 5 fois sous la normale.
- Une analyse structurelle du bâtiment de SAINT MAUR a été demandée par la DBLI. Un audit du bâtiment précisera les préconisations.
- Au PRS, l'éclairage de la zone d'archive est trop faible. La DBLI ira voir sur place.
- Concernant les infiltrations d'eau à CHAMPIGNY, l'origine du problème est en cours de recherche par la DBLI.
- La direction indique que l'accès à la DDFIP de CRÉTEIL par le portillon avant n'est pas prévue pour le moment, pour des raisons de sécurité.
- À CHARENTON, la porte automatisée qui donne sur la rue met un certain temps à se fermer, donc certains contribuables en profitent pour entrer dans le site lorsque d'autres contribuables sortent. La DBLI va voir s'il est opportun d'installer une seconde porte automatisée afin de créer un SAS.